

ARBRE DE NOEL 2010



Affaire suivie par : Mme CHIMENTI

Fait à NICE, le 19 NOV. 2010

Les personnels père ou mère d'un ou plusieurs **enfants âgés de 0 à 14 ans** à la date du 31 décembre 2010 et entrant dans les catégories mentionnées ci-après sont invités à retirer :

- Une invitation pour participer à une matinée récréative prévue le 11 décembre 2010 au cours de laquelle un spectacle sera offert aux enfants en présence du Père Noël,**
- Une carte cadeau pour chacun des enfants.**

Catégories de personnels concernées : les personnels hospitaliers, contractuels, stagiaires, titulaires, les personnels en contrat aidé (contrat d'accompagnement à l'emploi ou contrat d'avenir) et les contrats d'apprentissage, père ou mère d'un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 14 ans à la date du 31 décembre 2010.

Où retirer l'invitation et les cartes cadeaux ?

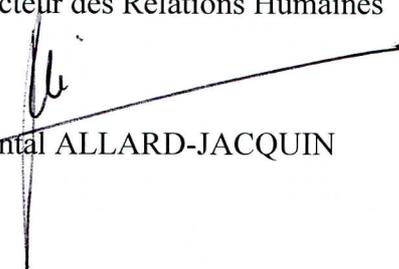
Du 22/11/2010 au 14/01/2011 inclus

- Pour les personnels travaillant sur les sites de SAINT ROCH et l'ARCHET tous services sauf Pôle de Biologie : aux D.R.H. de site respectives, de 8 heures à 16 heures
- Pour les personnels travaillant sur le site de CIMIEZ tous services sauf Pôle de Biologie : DRH, Bureau 2.17, Palier 2^{ème} étage, Grand Hôtel - de 8 heures à 16 heures
- Pour les personnels travaillant sur le site de PASTEUR – UTS – Blanchisserie –Magasin Drap tous services sauf Pôle de Biologie : Service Social du Personnel CGOS – Bat J, 2^{ème} étage - tous les jours de 8 heures à 16 heures – vendredi jusqu'à 14 h 30 – NB : service fermé le 1^{er} décembre 2010
- Agents partis courant 2010 et agents en congé de longue durée : DRH Grand Hôtel – Bureau 2.12 – de 8 h à 16 heures sauf mercredi
- UCP : distribution sur site
- GCS Hôpitaux Pédiatriques, agents travaillant sur le site de Lenval : de 13heures à 16heures, Secrétariat de Pôle, 8^{ème} étage – Tel 3597 ou 3577 (0492030597 / 77) – personnel de nuit : présence de Mme Letroublon, RSP, dès 7h30, bureau 8^{ème} étage – Tel 3592 (0492030592)

J'attire votre attention sur les points suivants :

- **vous munir d'une carte d'identité**
- **vous présenter personnellement** (il ne sera pas remis de cartes cadeaux à un collègue ou à un membre de la famille, ou plusieurs cartes cadeaux pour l'ensemble d'une équipe)
- **respecter la période prévue pour la distribution**

Le Directeur des Relations Humaines


Chantal ALLARD-JACQUIN